

Le 9 septembre 2024, à 18 h 30 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU,

Membres excusés : Madame Sandrine DUGAST, Madame Christine BARON.

Pouvoirs : Madame Christine BARON donne pouvoir à Madame Thérèse JAOUEN.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

ORDRE DU JOUR

1- Reddition réglementaire de comptes-Information

⇒ Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2

SOLIDARITE

2- Présentation du dispositif « l'Heure Civique » Mouilleronnaise.

3- Mise en place du dispositif « HEURE CIVIQUE MOUILLERONNAISE » et Signature des conventions d'engagement et d'utilisation de la base de données.

4- Présentation du programme de la Semaine Bleue 2024.

5- Echanges sur la journée Mondiale du Don d'Organes du 17 octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- Eudes des besoins – projet de résidence seniors

PROCES VERBAL

1- Reddition réglementaire de comptes-Information

⇒ Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2

Monsieur le Maire expose trois situations de domiciliation. La première concernant une famille de 3 personnes domiciliée au CCAS à compter du 24 juin 2024 au 23 juin 2025. La seconde concernant une personne seule domiciliée au CCAS à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025. Pour ces deux situations le cadre réglementaire et les règles de domiciliation sont respectées.

Une troisième situation concernant un refus de domiciliation est exposée. Pour information le demandeur s'est vu refusé l'élection de domicile à partir du 4 juillet 2024, ne rentrant plus dans le cadre réglementaire ni les règles d'attribution.

2- Présentation du dispositif « l'Heure Civique » Mouilleronnaise

Le dispositif de l'Heure Civique Mouilleronnaise a été présenté au Conseil d'administration du CCAS. Ce dispositif initié par le créateur de la fête des voisins et l'association voisins solidaires, à pour vocation de mettre en lien des volontaires et des bénéficiaires par l'intermédiaire du CCAS.

Les volontaires s'inscrivent sur une plateforme dédiée à l'Heure Civique Mouilleronnaise, les bénéficiaires contactent le CCAS qui est chargé de mettre les volontaires et les bénéficiaires en lien.

Les volontaires peuvent intervenir pour aider à réaliser des petits travaux, accompagner dans les démarches du quotidien et aussi créer du lien social.

Ce dispositif sera mis en place après la réunion publique du lundi 16 septembre 2024.

3- N° 2024-D18– MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « HEURE CIVIQUE MOUILLERONNAISE » et SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ENGAGEMENT ET D'UTILISATION DE LA BASE DE DONNEES.

Rapporteur : Mireille PIVETEAU

A la suite du COVID, l'association Voisins Solidaires crée le dispositif « Heure Civique ». En 2022, le Conseil Départemental de la Vendée soutient le dispositif avec la mise en place de l'heure civique vendéenne en y associant les CCAS de Vendée, la Conférence de financeurs, « voisins solidaires » et l'association des Maires et Présidents des Communautés de Vendée.

Le dispositif Heure Civique a pour objet de renforcer les solidarités de proximité et de voisinage et favoriser le lien social.

Cette initiative vise à encourager les habitants d'un territoire à offrir une heure par mois de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin. Les actions de solidarité peuvent être variées (accompagnement à la médiathèque, dans les commerces, petits travaux ponctuels de jardinage ou bricolage, visites de courtoisie...).

Mireille PIVETEAU propose au conseil d'administration du CCAS de mettre en place le dispositif sur le territoire de la commune, en créant l'heure civique mouilleronnaise. Il sera déployé au cours du dernier trimestre 2024.

Il est aussi précisé que pour devenir volontaire, les Mouilleronnais doivent s'inscrire sur la base de données « Voisins solidaires » mise à disposition du CCAS par l'association « Voisins Solidaires »

Par la signature de ces conventions, le CCAS s'engage à :

- nommer un élu et un salarié référent,
- communiquer régulièrement sur le dispositif,
- recenser les besoins de solidarité, que ce soit auprès des services sociaux, d'associations locales ou des habitants,
- recruter et mobiliser des volontaires,
- relayer les besoins recensés auprès des volontaires (médiation),
- animer en lien avec l'association « Voisins Solidaires », le réseau des volontaires de la commune.

L'association « Voisins solidaires » s'engage à :

- concevoir et animer une campagne de recrutement des volontaires,
- accompagner les communes par le recensement des besoins de solidarité,
- développer et animer la plate-forme numérique dédiée,
- adapter graphiquement des outils de communication
- animer en lien avec les communes, le réseau de volontaires communaux.

La signature de la convention d'utilisation de la base de données définit les modalités d'accès à cette base et de mise à disposition des fichiers extraits de la Base de Données Voisins Solidaires à l'utilisateur.

Madame Mireille PIVETEAU précise qu'une charte des bonnes pratiques du volontaire et du bénéficiaire est mise en place afin d'encadrer le déploiement du dispositif.

Madame Mireille PIVETEAU propose aux membres du CCAS d'approuver la convention d'engagement ci-jointe, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention d'utilisation de la base de données également jointe, et qui a pour objet de définir les modalités d'accès à celle-ci données et de mise à disposition des fichiers extraits de cette base pour une durée équivalente à celle de la convention d'engagement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le projet « Heure civique »,

CONSIDERANT que ce dispositif vise à développer l'entraide locale et s'inscrit dans le cadre de la politique de la commune et du CCAS en faveur de la citoyenneté et de la solidarité,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif « Heure civique »,
- **APPROUVE** les Conventions d'engagement entre la commune de Mouilleron-le-Captif et l'Association Voisins Solidaires et d'utilisation de la base de données « Voisins solidaires »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

4- Présentation du programme de la Semaine Bleue 2024

Le programme complet de la Semaine Bleue qui a lieu du 30 septembre au 6 octobre 2024. Les activités proposées aux seniors de la commune sont en lien avec le thème de la semaine bleue 2024 « Bouger ensemble pour entretenir la flamme ».

Les actions proposées sont les suivantes : Défi forme santé, Atelier de Rigologie, Sensibilisation à la sécurité routière, Marche intergénérationnelle, Initiation à la méthode Feldenkrais, Ateliers numérique en lien avec la santé, Après-midi jeux de société.

5- Echanges sur la journée Mondiale du Don d'Organes du 17 octobre.

En lien avec la signature de la Charte « Ville Ambassadrice du Don d'organes » le CCAS est informé qu'à l'occasion de la journée mondiale du Don d'organes un arbre sera planté aux Etangs et une plaque en hommage des donateurs sera installée.

QUESTIONS DIVERSES

- Eudes des besoins – projet de résidence seniors

Le projet d'étude des besoins a été présentée au CCAS du CCAS pour avis et amendements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 45.

Le Président

 Jacky GODARD

La secrétaire


Mireille PIVETEAU